



## Rupture contrat interim et chômage

-----  
Par Sabine888

Bonjour, Mon fils inscrit à pôle emploi perçoit l'ARE.

Il lui reste au 31 Mai 2019 238 jours d'indemnisation.

Le 12 Mars 2019 il a entamé une mission intérimaire dans la même société (renouvelée tous les mois soit par un avenant au contrat, soit par un nouveau contrat).

Le dernier contrat a débuté le 3 juin et devait se terminer le 27 juin 2019. Suite difficultés, il a mis fin à sa mission le 21 juin soit 1 semaine avant la date d'échéance.

S'il ne retrouve pas de mission rapidement, pourra t-il récupérer ses droits à pôle emploi ? sachant que sur chaque contrat les caractéristiques du poste à occuper sont différentes.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.